

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

LIBÉRATION DES PROFS
PAR LE MEQ

Par la mesure 15130, les règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour l'année scolaire 2024-2025 prévoient des sommes afin de soutenir les enseignantes et enseignants dans la correction de certaines épreuves ministérielles :

- français, langue d'enseignement pour les élèves de 4^e année du primaire : une journée et demie de suppléance ;
- français, langue d'enseignement et mathématique pour les élèves de 6^e année du primaire : deux journées de suppléance ;
- français, langue d'enseignement pour les élèves de 2^e année du secondaire : une demi-journée de suppléance.

Elles prévoient également des sommes pour soutenir les profs dans l'administration de l'épreuve unique d'interaction orale qui se déroule en groupes de discussion :

- anglais, langue seconde pour les élèves de 5^e année du secondaire : une demi-journée de suppléance par groupe.

Le MEQ prend soin de préciser que cette mesure ne vise d'aucune manière à payer pour les heures supplémentaires, puisque le temps de correction et d'administration des épreuves fait partie intégrante de la tâche des enseignantes et enseignants. Cela signifie que votre direction doit vous libérer de votre tâche à la hauteur de ce qui est prévu par la mesure ministérielle pour la correction et l'administration de ces épreuves.

Il importe ainsi de vous assurer que ces allocations ministérielles ne servent pas à payer pour du travail réalisé en dehors de votre semaine de travail ni en dehors de l'amplitude quotidienne. Nous vous invitons à convenir le plus tôt possible avec votre direction de moments pour ces libérations, notamment pour pallier les imprévus. Nous vous demandons aussi de communiquer avec le sous-



signé rapidement advenant un refus de vous garantir le temps de libération prévue aux règles budgétaires du ministère.

● **Vincent Hamel Davignon, conseiller**

CONFÉRENCE
FONDS PERSONNEL
D'URGENCE

En réponse à une demande formulée lors de l'Assemblée générale de 2024, l'Alliance passe à l'action pour vous aider à créer votre propre fonds personnel d'urgence. Un fonds personnel d'urgence peut faire la différence en cas de grève, d'imprévu ou même pour anticiper le fameux « saut de la 27^e période de paie » qui se produit périodiquement au CSSDM. Bref, c'est un outil essentiel pour protéger votre stabilité financière.

En partenariat avec le Comité de finances et la Caisse Desjardins de l'Éducation, l'Alliance a conçu un guide afin de présenter les avantages de ce type d'épargne et vous fournir les bases pour bien le démarrer.

Toujours en collaboration avec la Caisse Desjardins de l'Éducation, l'Alliance offrira également, le 21 mai prochain, une conférence d'une heure, présentée par madame Lise Pedneault. Elle exposera différentes stratégies concrètes et accessibles, peu importe votre situation financière, pour bâtir un fonds sécurisant. Une période de questions suivra la présentation.

La séance d'information se déroulera sur Zoom à partir de 18 h. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire ici.



● **Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**

— FGJ

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES
PERSONNEL ENSEIGNANT RÉGULIER PERMANENT OU EN
VOIE DE PERMANENCE — AFFECTATIONS ET MUTATIONS

AFFICHAGE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT RÉGULIER E1

20 mai : les postes vacants, ainsi que les listes du personnel enseignant en surplus d'affectation, en désistement, en disponibilité et en mutation libre sur les sites Adagio et SAI (séance d'affectations par Internet) du CSSDM.

ENTREVUES DE VÉRIFICATION

12 mai, fin de l'inscription pour les entrevues de vérification.

15 au 21 mai, par téléphone pour les postes qui le requièrent.

ENTREVUES D'INFORMATION

Via une application où l'information est transmise par le CSSDM et dans laquelle les enseignantes et enseignants inscrivent les entrevues d'information qu'elles et qu'ils ont effectuées.

SÉANCES D'AFFECTATION PAR INTERNET (SAI)

Pour le personnel enseignant régulier E1

- **21 mai (8 h) au 22 mai (midi)** : surplus d'affectation et désistement, dans tous les champs.
- **26 mai (8 h) au 27 mai (midi)** : changements de champ pour les surplus d'affectation, les personnes en disponibilité et mutations libres. Dépôt des postes sur Adagio et SAI à 8 h.

Pour le personnel enseignant régulier E2

- 2 juin (16 h) au 3 juin (16 h).



● **Frédéric Pilon, conseiller**

ÉDUCATION DES ADULTES — EDA LETTRES D'ENTENTE

L'Alliance a convenu deux ententes touchant la sécurité d'emploi des enseignantes et enseignants non permanent-e-s de l'éducation des adultes (EDA). La première entente concerne tout le personnel enseignant non permanent, alors que la deuxième vise les enseignantes et enseignants de la francisation¹.

TENUE DES ASSEMBLÉES EN MODE VIRTUEL

La première entente prévoit qu'à compter de l'année scolaire 2025-2026, jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle *Entente nationale*, toutes les assemblées de placement qui doivent être convoquées en personne conformément à la *Convention collective locale* se dérouleront en mode virtuel via le nouveau site SAI (Séance d'affectation par internet).

Lors des assemblées de placement de septembre, décembre et janvier, le désistement d'un poste de moins de 20 heures en vue d'obtenir un poste de 20 heures sera possible sans égard à l'assemblée de placement (août, septembre ou décembre) où le poste a été obtenu. Contrairement aux années précédentes, il n'y aura qu'une seule séance pour les assemblées de septembre, décembre et janvier et tous les postes y seront affichés. Vous devrez donc faire vos choix en tenant compte à la fois de vos possibilités de désistement et des postes de moins

de 20 heures disponibles à chaque assemblée, afin de maximiser vos chances d'obtenir un poste.

Les postes laissés vacants à la suite d'un désistement seront ensuite affichés à la SAI régulière qui suit l'assemblée de placement.

FRANCISATION

Dans la seconde entente, l'Alliance a convenu pour une deuxième année d'une entente concernant l'affichage des postes en francisation et francisation-alpha, en raison de l'harmonisation de la durée des sessions de 10 semaines avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Elle prévoit que les postes qui auraient normalement dû être affichés jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre, selon les dispositions de la *Convention collective locale*, pourront l'être jusqu'à la fin de la deuxième session, soit le 30 janvier 2026.

À titre expérimental pour l'année 2025-2026, les postes de remplacement à durée indéterminée seront exceptionnellement affichés jusqu'au plus tard à la fin de la deuxième session. En contrepartie, lors d'une séance d'affectation par internet (SAI) qui aura lieu après l'assemblée de janvier 2026 et qui aura été précisée par le CSSDM, les enseignantes et enseignants de francisation concerné-e-s par

cette entente auront la possibilité de renoncer à un poste de moins de 20 heures par semaine octroyé lors d'une assemblée de placement, afin de pouvoir obtenir un poste de 20 heures par semaine.

La SAI identifiée par le CSSDM sera celle où le plus grand nombre de postes sera connu en tenant compte des inscriptions pour les deux dernières sessions de l'année scolaire. Pour s'assurer que toutes les enseignantes et tous les enseignants puissent exercer ce droit, il a été convenu qu'après l'assemblée de décembre 2025, les postes de 20 heures par semaine qui débutent avant la séance identifiée par le CSSDM seront affichés jusqu'au plus tard à la fin de la deuxième session. Si nécessaire, ces postes pourront être réaffichés jusqu'au plus tard à la fin de l'année. Ce sera notamment le cas pour les remplacements à durée indéterminée dont le titulaire du poste n'est pas de retour au travail. Ces postes commenceront le jour ouvrable suivant la fin de la deuxième session, soit le 2 février 2026.

● **Jehanne Blaise, vice-présidente**
Chantal Forcier, conseillère

1. Le programme de français de transition n'est pas visé par cette entente.



ÉDUCATION DES ADULTES — EDA ASSEMBLÉES DE PLACEMENT EN MODE VIRTUEL À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a déterminé les dates des deux premières assemblées de l'année 2025-2026. Les convocations seront éventuellement disponibles sur le nouveau site SAI (séance d'affectation par Internet). L'Alliance vous rappelle qu'elles se dérouleront en mode virtuel, selon l'entente convenue entre les parties. Pour plus de détails, consulter l'article ci-haut.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE

L'assemblée du mois d'août se déroulera **du 19 août 2025 (00 h 01) au 20 août 2025 (23 h 59)**. Cette séance sera réservée aux enseignantes et aux enseignants des listes de priorité d'emploi et de rappel. L'affectation aura lieu le 21 août 2025, vous recevrez un courriel de la part des ressources humaines pour confirmer votre affectation. En respect de la pratique relative à l'affichage, une deuxième séance ouverte à toutes les enseignantes et tous les enseignants des différentes listes de priorité

d'emploi à l'éducation des adultes (priorité, de rappel, locale et étudiante) **aura lieu du 22 août 2025 (18 h) au 25 août 2025 (23 h 59)** afin de pourvoir les postes demeurés vacants. Il n'y aura pas de nouveaux postes. L'affectation aura lieu le 26 août 2025.

DEUXIÈME ASSEMBLÉE

L'assemblée se déroulera **du 29 août 2025 (18 h) au 1^{er} septembre 2025 (23 h 59)**. L'affectation aura lieu le 2 septembre 2025.

NOTE : Pour ces deux assemblées, l'accès à SAI sera possible de l'étranger, puisqu'elles se tiennent avant le début de l'année scolaire 2025-2026.



● Les dates des assemblées de décembre et de janvier ne sont pas encore déterminées.

● **Chantal Forcier, conseillère**

COLLECTE DES OFFRES DE STAGE POUR 2025-2026

UN·E STAGIAIRE, UN·E FUTUR·E COLLÈGUE !

Parce que partager vos compétences avec vos future·s collègues vous tient à cœur, pensez à offrir vos services en tant qu'enseignante ou enseignant associé·e afin d'accueillir un·e ou plusieurs stagiaires l'an prochain, en inscrivant votre offre dans le logiciel de gestion des stages. Assurer une relève ne peut se faire sans vous !

Chaque année, le Comité d'encadrement des stagiaires (CES) s'assure que le budget soit bien réparti entre, notamment, les activités de formation et la compensation remise aux profs pour le temps investi auprès des étudiantes et étudiants stagiaires, qui s'élève cette année à 750 \$ par valeur de stage. Consultez les *Principes et balises de l'utilisation de l'allocation stagiaire* pour plus de détails.

Ce sont environ 1 300 stagiaires que les membres de l'Alliance ont accueilli·es et formé·es pour chacune des deux dernières années malgré le contexte de pénurie ! Les enseignantes et enseignants associé·es savent qu'accueillir une ou un stagiaire permet un regard différent sur nos élèves et favorise un partage sur les enjeux et les nouveautés en éducation. En réfléchissant avec l'étudiante ou l'étudiant sur sa pratique, sur les enjeux et sur les obstacles reliés à l'exercice de l'autonomie professionnelle, on invite notre future collègue à s'approprier son rôle et à se faire respecter.

Inscrivez le vendredi 6 juin 2025 à votre agenda pour la production de votre offre de stage. Il est possible de faire une offre après cette date, mais sachez que les offres tardives ont moins de chance de trouver preneur.

UTILISATION DE L'ALLOCATION STAGIAIRE

Bon an mal an, ce sont plusieurs dizaines de milliers de dollars de sommes décentralisées qui ne sont pas utilisées par les enseignantes et enseignants associé·es, alors qu'ils y ont pourtant droit !

L'Alliance vous convie à utiliser sans gêne la totalité des 750 \$ par valeur de stage qui vous reviennent, selon les modalités prévues aux principes et balises. En particulier, nous vous invitons à utiliser toute somme restante comme montant compensatoire. Bien que l'allocation soit alors considérée comme du salaire et que les déductions habituelles s'appliquent, y compris la contribution de l'employeur dont le taux moyen s'élève cette année à 12,70%, il est préférable que les enseignantes et enseignants associé·es utilisent l'ensemble de la somme disponible, plutôt que voir ces fonds être retournés au budget du CES. Nous vous rappelons que vous devez informer votre direction des modalités retenues avant le 1^{er} juin.

Déjà aux prises avec des budgets dérisoires pour enseigner à nos élèves, il faut à tout prix éviter de laisser ces sommes de côté, peu importe le montant.

● **Sue Bradley, vice-présidente**
Vincent Hamel Davignon, conseiller



POUR UN MEILLEUR FINANCEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS PUBLICS

Une douzaine de membres de l'Alliance ont marché aux côtés des travailleuses et travailleurs syndiqué·es de la Société de transport de Montréal (STM) et quelques centaines d'autres citoyennes et citoyens, lors de la marche annuelle du Jour de la Terre. Au cours des derniers mois, plusieurs projets de transport en commun ont été mis au rancart par les gouvernements par souci d'austérité. La menace du recours au privé refait maintenant surface. Continuons de réclamer des transports collectifs publics, efficaces, confortables et accessibles !



● **Élise Bourbeau, secrétaire-trésorière**



© Alliance

AVEZ-VOUS COMMANDÉ VOTRE EXEMPLAIRE ?

mon **APPM** 20²⁵/₂₆
Agenda du parfait prof militant

Livraison dans les établissements :
SEMAINE DU 16 JUIN 2025.

FORMULAIRE DE COMMANDE :
alliancedesprofs.qc.ca/nos-communications/mon-appm

